



CHARTRE ECO TRAIL

Le 10 DES FOULÉES TRAIL DU CALABRUN



Les organisateurs s'engagent

- A promouvoir le covoiturage ou des moyens de transport doux pour venir jusqu'à Pélissanne. Un parking à vélo sera disponible devant la salle Malacrida. Pas de véhicules motorisés sur le parcours.
- A communiquer le plus possible de manière dématérialisée (site internet, mailing, réseaux) et en limitant l'impression papier pour flyers et affiches.
- A ne couper qu'à minima et avec autorisation du propriétaire, la végétation qui viendrait empiéter les sentiers empruntés par les coureurs.
- A ne pas faire de marquage à la « bombe » de peinture sur les arbres ou les pierres. Nous utilisons des fanions, de la rubalise réutilisables et de la bombe éphémère écologique à la craie.
- A mettre en place un tri sélectif sur les zones de ravitaillement et au sein du village de départ-arrivée.
- A privilégier, autant que possible, des circuits courts pour le choix de nos partenaires et fournisseurs : restauration, supports de communication, partenaires sportifs.
- A ne plus mettre à disposition des gobelets à usage unique sur les ravitaillements. Pour profiter des boissons lors de nos ravitaillements, prévoyez votre flasque ou gobelet mou. En cas d'oubli, nous mettons à disposition nos ecocup (à laisser sur le stand).
- A faire, dès le lendemain de l'épreuve, le parcours complet dans les deux sens, afin d'ôter toutes traces de notre passage : balisage et ramassage d'éventuels déchets perdus.

Le coureur s'engage :

- A respecter le balisage et à rester sur la trace du parcours (empruntant exclusivement des sentiers répertoriés) pour ne pas détériorer le milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile (site Natura 2000).
- A ne pas emprunter, en dehors de l'épreuve, les passages du parcours appartenant aux propriétaires privés et avec lesquels l'organisation a bénéficié d'une autorisation spéciale pour le temps de l'épreuve.
- A porter sur lui ses déchets, s'interdisant de laisser des traces de son passage dans la nature qu'il traverse et qu'il respecte.
- A quitter les points de ravitaillement, situés sur le parcours, sans gobelet(s). Il peut aussi y laisser les emballages de gels, barres, gâteaux...etc. dans les poubelles de tri mises en place à cet effet.

Merci pour votre engagement et bonne course !